

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Saint-Didier-au-Mont-d'Or**

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Les représentants de l'association "La Ville à Vélo" souhaitent être impliqués tout au long du processus de décision autour du Plan Vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan Vélo. Pour augmenter la part modale du vélo d'ici 2026, il faut consacrer un budget minimum de 30 euros par habitant et par an.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°2 :**

Créer un réseau express vélo Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante. Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace. Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

#### **Action n°3 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : #Rochecardon par le chemin du Colin, le chemin des Esses et le chemin des Rivières  
#Champagne au Mont d'Or par la route du Castellard et la route de Champagne  
#St Rambert par le chemin de Moulin d'Arche (suppression de la bande centrale de la chaussée qui rend la circulation cycliste très dangereuse)  
#St Cyr au Mont d'Or par la rocade des Mont d'Or  
Organiser le fléchage au sol et le marquage par panneaux de ces itinéraires.

#### **Action n°4 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines En complémentarité avec la proposition précédente, établir une collaboration avec les mairies des communes avoisinantes citées pour établir des cheminements cohérents et apaisés avec les zones marchandes de ces communes. Par exemple, établir une continuité cyclable à double sens avec Champagne par le chemin es Rivières (St Didier) puis le chemin de Creuse (Champagne)..

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°5 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Concentrer le trafic de transit (voitures - camions) dans l'axe République - Pasteur

**Action n°6 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

**Action n°7 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.  
*Généraliser les double sens cyclables (pour l'instant, un seul existe rue du Cdt Israël).*

**Action n°8 :**

Mener des expérimentations de signalisation : Sur l'avenue Pasteur, rendre la signalisation plus précise en créant de véritables zones de rencontre en particulier au niveau de l'église et du carrefour avec la rue du Cdt Israël (secteur de l'Oiselet) Limiter la vitesse sur cette avenue là où la chaussée est rétrécie en particulier à la hauteur du numéro 44 (actuellement 50 km/h).

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°9 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Augmenter le nombre d'arceaux de stationnement vélo/moto, par exemple, il est souvent difficile d'accrocher son vélo devant l'agence du Crédit Lyonnais car les trois arceaux sont squattés par les conducteurs de motos.

**Action n°10 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.  
*Créer du stationnement vélo devant les écoles pour permettre aux parents qui viennent conduire leur enfant à vélo de s'accrocher en toute sécurité.*

**Action n°11 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°12 :**

Mettre des locaux à disposition de l'association Soutenir l'action de la Ville à Vélo sur la commune, par exemple en mettant des locaux à disposition pour d'éventuels événements.

**Promouvoir une culture vélo****Action n°13 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

*Objectif 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la commune de St Didier au savoir rouler.*

**Action n°14 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°15 :**

Équiper le personnel municipal en vélos à assistance électrique et vélos cargos pour leur permettre de réaliser leurs déplacements sur la commune en respectant les mobilités douces.

**Action n°16 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°17 :**

Créer une “fête du vélo”. Créer un évènement autour du vélo... chaque année en mai, juin et y associer les autres associations de St Didier concernées par le développement durable.

**Action n°18 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Cela pourrait. prendre la forme d'un article dans chaque numéro d'"En Bref". On pourrait aussi y comparer les temps de parcours en vélo et voiture, rappeler l'avancement des aménagements cyclables sur la commune...*